

DECLARATION CEN 24 NOVEMBRE 2021 SNALC

Mme la Présidente, mesdames et messieurs les membres du CEN

Le SNALC, 1^{er} syndicat représenté dans les conseils d'administration de l'académie, prend acte de la force du symbole affiché par l'inauguration d'une salle du Rectorat au nom de Samuel Paty. Mais il n'en reste pas moins que dans les établissements scolaires, la remise en cause de la parole enseignante, la mise au pas des professeurs, la mise en concurrence des disciplines par des réformes budgétaires, la caporalisation des personnels par des hiérarchies toujours plus férues de pouvoir convergent vers un accroissement des risques psycho-sociaux, une perte de motivation, une dégradation constante des conditions de travail, une peur d'exercer son métier. Le SNALC demande que cette parole académique forte pour garantir la liberté d'expression ne se cantonne pas au Rectorat et aux intentions. Il faut faire vivre le plan prévention violence, cesser de remettre en cause la parole enseignante dans la classe au profit des dires des élèves, rétablir l'autorité des maîtres dans l'activité difficile et quotidienne de leur métier. On observe toujours une certaine frilosité quand il s'agit de défendre un professeur, son évaluation, son cours, sa pédagogie, de sanctionner un enregistrement de cours, la diffusion de ce dernier....

L'article 10 de la **loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République** a consacré un **amendement dit « Samuel Paty »**, qui punit de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende « le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la fonction d'enseignant ».

La loi a également créé un nouveau **délit de mise en danger de la vie d'autrui par la diffusion, dans un but malveillant, d'informations relatives à la vie privée.**

Que dire de notre proposition faite au dernier CEN de nommer le collègue Roquefeuil, Samuel Paty ? Lettre morte.

Le protocole sanitaire mis en place pour contrer la propagation du virus covid 19 dans nos établissements reflète encore une fois la difficulté que représente toute organisation scolaire quand les effectifs sont trop lourds. Les désinfections et nettoyages ne peuvent se faire plusieurs fois par jour, l'aération est faible, et les agents, en nombre insuffisant, non

remplacés rendent le protocole sanitaire actuel irréalisable !

Ce CEN nous propose de travailler sur le calendrier scolaire qui représente en effet un enjeu à mettre en perspective avec les réalités locales : Un bâti scolaire vieillissant, une démographie scolaire dont la légère baisse de moins de 1% n'impacte en rien les conditions de réussite, des établissements dont les dimensions toujours pléthoriques dans certaines zones de l'île favorisent le décrochage scolaire et dégradent la qualité de vie au travail, un étouffement circulatoire qui impacte nos centres d'études. Le SNALC avait au GT calendrier fait des propositions avec une rentrée échelonnée sur une semaine et une première période fraîche allant sur les 8 semaines suivant cette rentrée échelonnée, un départ après le 20 décembre propice à la prise en compte pédagogique de ce jour férié, une rentrée repoussée d'une semaine en janvier et des congés plus tôt en mars pour réduire la période la plus chaude. Cela n'a pas été pris en compte. De plus la principale contrainte semble être celle des dates de passage des examens de spécialité en terminale. Il semble totalement incongru, après avoir imposé un bac localisé et le contrôle continu, malgré le rejet de la majorité des syndicats d'enseignants, de nous dire à présent de nous caler sur des dates nationales. Comme l'an dernier, si la garantie du caractère national de ces épreuves est assurée, nous considérons que l'adaptation de ces épreuves à notre calendrier doit être la règle. Les références à un bac cocotier ou à un favoritisme pour nos élèves doit faire partie du passé. La contrainte administrative de l'orientation de fin d'année avec des conseils de classe trop tôt et un climat scolaire qui se détériore, impacte aussi la dernière période de juin/juillet.

L'urgence est dans la construction d'un lycée à St Pierre, dans la construction d'un collège au tampon, dans la mise en place d'une SEP à Cilaos pour relancer la démographie scolaire de cette commune isolée, dans la répartition des formations dans tous les bassins de l'île pour fluidifier les déplacements et cesser avec l'hyper concentration dans le chef-lieu des centres d'études. Il en est de même des réunions qui doivent se décentraliser pour permettre des déplacements moins épuisants. Notre développement académique et scolaire ne peut faire l'abstraction d'une réflexion et d'actes dans ce sens. Nous nous réjouissons qu'un CEN se tienne à la Région, nous souhaiterions qu'il se déroule aussi à la Préfecture, mais il n'est pas besoin de faire état des difficultés que nous rencontrons pour arriver à vous. Nous avons besoin des élus que vous êtes, dans les CA de lycées, de collèges pour que le vécu et les actions à mener prennent compte du terrain et soient plus participatives. Notre Ministre a préféré avec le décret du 21 décembre 2021 annuler le vote des ordres du jour des Conseils d'Administration et permettre la disparition des commissions permanentes où la démocratie et le lien avec les élus sont primordiaux. Le SNALC milite pour que ces

commissions perdurent afin de maintenir le dialogue social. La lutte contre l'échec scolaire, c'est aussi la prise en compte des particularités de nos élèves qui, dans la dernière réforme du collège sont encore plus condamnés à transporter l'échec de classe en classe avec une vision unique de la réussite scolaire : la voie générale. Une sensibilisation aux parcours professionnels par des passerelles permettrait aux élèves désireux, quel que soit leur niveau scolaire de faire un choix voulu et non subi en fin de 3^{ème}. Le renfort de moyens en primaire, certes conséquents ne saurait dissimuler son origine, la perte de moyens de professeurs dans le secondaire et l'enveloppe budgétaire en baisse constante dans ces niveaux d'apprentissage.

Concernant la carte des formations, on peut se féliciter de l'ouverture de certaines sections de bac pro innovantes, comme à Vue Belle avec le bac pro aide aux personnes âgées et enfants, qui répond certainement à un réel besoin. Les établissements essaient de s'adapter et de proposer aux élèves des formations nouvelles et prometteuses. Toutefois, la transformation de la voie professionnelle et les familles des métiers impliquent une spécialisation plus tardive et réduite sur les 2 dernières années du bac pro, ce que le SNALC déplore. Les campus doivent s'accompagner de moyens quand cela est nécessaire pour jouer pleinement leur rôle. Enfin l'inclusion scolaire ne peut être un affichage et prétendre remplacer les IME et les IMPRO. Le PIAL et la mutualisation des moyens ne favorise en rien la professionnalisation des AESH qui manquent cruellement de formation. Il faut aussi davantage prendre en compte les segpa et sensibiliser à cette orientation encore trop mal considérée.

Je vous remercie,

Jérôme MOTET SNALC